



Note explicative de synthèse Budget Primitif 2026

I) Contexte Général

La présentation faite lors du Rapport d'Orientation Budgétaire débattu par le Conseil Municipal le 23 février 2026 est rappelée ci-dessous. Elle a été établie sur la base des grandes lignes de la Loi de Finances 2026 selon les éléments connus lors de son adoption.

Le présent paragraphe résume et actualise si besoin ces données, dans la mesure du possible et selon les informations connues à ce jour. Considérant l'actualité géopolitique liée à la guerre au Moyen Orient et ses répercussions sur l'économie mondiale, elles sont néanmoins à prendre en considération avec prudence et susceptibles de révision.

En France en 2025, l'inflation oscillait autour de + 0,9 % (après + 2 % en 2024 et + 4,9 % en 2023) et devait être de + 1,3 % en 2026. La croissance de l'économie française en 2025 a été de + 0,9 % et devait être à peu près à + 1 % en 2026.

La Loi de Finances devait permettre de contenir le déficit public à 5 % du PIB en 2026. Elle prévoyait une dette publique de 118,2 % du PIB en 2026 contre 115,9 % en 2025.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, d'après la Loi de Finances 2026, leur effort sera de 2 milliards d'Euros en 2026 selon le gouvernement, voire plus de 5 milliards en tenant compte de l'augmentation des cotisations CNRACL qui avait été votée en 2025.

Le potentiel des collectivités, premiers investisseurs publics, sera donc bien impacté.

Les intercommunalités, notamment sur les territoires industriels, sont fortement concernées.

L'enveloppe globale de fonctionnement est quasiment identique à celle de la Loi de Finances 2025 à hauteur de 27,4 Milliards d'Euros (pour mémoire : hausses de 320 M€ en 2023 et 2024 ; de 150 M€ en 2025), avec une évolution de la répartition interne des enveloppes.

N'étant pas indexée sur l'inflation, le gel de la DGF devrait entraîner le retour des baisses pour de nombreuses communes.

- La hausse des dotations de péréquation communales de 300 millions d'Euros en 2026 sera financée à 80% par les communes (et 20% pour les intercommunalités). La dotation de solidarité rurale (DSR) s'élèvera à 2,5 milliards d'Euros et la dotation de solidarité urbaine (DSU) à 3,1 Milliards d'Euros.
- La dotation forfaitaire des communes va diminuer pour de nombreuses communes.
- 318 millions d'euros sont ponctionnés sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle qui va quasiment disparaître en ce qui concerne les communes.

- Le Fonds Vert est réduit de 312,5 millions d'Euros. Ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, qui finance les investissements au niveau communal, continue de baisser, passant de 1,15 milliard à 837,5 millions d'Euros (2,25 milliards en 2024).
- L'enveloppe prévisionnelle de la dotation des territoires ruraux (DETR) est stable mais celle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est réduite de 200 millions d'Euros.

D'autres éléments sont à relever en particulier :

- Le renouvellement du « Dilico » (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) a été acté à hauteur de 740 millions d'Euros mais les communes seront finalement exemptes de tout prélèvement.
- Toutes les communes devront verser à leur maire une prime annuelle de 554 Euros ; en contrepartie une dotation d'un montant équivalent leur sera attribuée.
- Des ajustements de la gestion et du versement de la taxe d'aménagement sont prévus, notamment le seuil de la taille des projets qui est abaissé de 5 000 m² à 3 000 m² afin d'accélérer le recouvrement des acomptes.

Les impôts locaux suivront une revalorisation de 0,8 % en 2026 (appliqué sur les bases, sans tenir compte des taux - après des hausses de 3,9 % et 1,7 % les deux dernières années).

Depuis 2018, la revalorisation des bases est liée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé et n'est plus décidée en loi de finances.

Le FCTVA est versé par l'Etat aux collectivités territoriales, destiné à assurer une compensation de la charge de TVA. Il constitue le principal dispositif de soutien de l'Etat à l'investissement public local.

L'automatisation de la gestion du FCTVA est faite par le biais d'un recours à une base comptable listant les articles budgétaires éligibles au FCTVA, ce qui permet une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du fonds.

Pour la Ville de Wasselonne, cette automatisation intervient pour le FCTVA versé en 2024 (relatif aux dépenses 2023).

Le taux du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est maintenu à 16,404%.

Les dépenses de fonctionnement (entretien de la voirie et des bâtiments publics) restent éligibles et les travaux en régie restent inéligibles au FCTVA.

II) Présentation du Budget Primitif 2026 de la Ville

Le projet de Budget Primitif Exercice 2026 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Équilibrée en dépenses et en recettes à

5 030 348,42 €

DEPENSES		RECETTES	
<i>Propositions 2026</i>	5 030 348.42 €	<i>Propositions 2026</i>	4 896 700.00 €
<i>Restes à réaliser</i>	0,00 €	<i>Résultat reporté ou anticipé</i>	133 648.42 €
TOTAL	5 030 348.42 €	TOTAL	5 030 348.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Équilibrée en dépenses et en recettes à

4 180 840,54 €

DEPENSES		RECETTES	
<i>Propositions 2026</i>	3 252 287.79 €	<i>Propositions 2026</i>	3 864 451,76 €
<i>Restes à réaliser</i>	643 314.35 €	<i>Restes à réaliser</i>	316 388.78 €
<i>Solde d'exécution reporté</i>	285 238.40 €	<i>Solde d'exécution reporté</i>	0 €
TOTAL	4 180 840.54 €	TOTAL	4 180 840.54 €

I. Section de fonctionnement du Budget Primitif 2026 de la commune de WASSELONNE

1) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	DESIGNATION	Budget Voté 2025	Budget Réel 2025	Propositions BP 2026	Evolution en valeur Budget 2025-2026	Evolution en % Budget 2025-2026
011	Charges à caractère général	1 335 800,00	1 295 416,89	1 461 078,00	125 278,00	9,38%
012	Charges de personnel	1 960 500,00	1 812 361,13	1 972 000,00	11 500,00	0,59%
014	Atténuation de produits	229 200,00	229 135,00	207 384,00	-21 816,00	-9,52%
65	Autres charges gestion cour.	390 000,00	378 678,08	397 500,00	7 500,00	1,92%
66	Charges financières	212 000,00	211 836,19	226 000,00	14 000,00	6,60%
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	26 268,55	15 000,00	-15 000,00	-50,00%
68	Dotation aux provisions	209,00	91,10	350,00	141,00	67,46%
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 157 709,00	3 953 786,94	4 279 312,00	121 603,00	2,92%
042	Transfert entre sections - Amortissements	861 193,20	529 531,72	600 000,00	-261 193,20	-30,33%
	TOTAL DEPENSES	5 018 902,20	4 483 318,66	4 879 312,00	-139 590,20	-2,78%
023	Virement à la section d'investissement	307 590,41		151 036,42	-156 553,99	-50,90%
	TOTAL GENERAL	5 326 492,61	4 483 318,66	5 030 348,42	-296 144,19	-5,56%

Les dépenses réelles de fonctionnement de la ville de WASSELONNE augmenteront de 2,92 % en 2026 par rapport au budget total voté en 2025.

D'une manière générale le projet de budget 2026 est construit sur la base du budget réalisé 2025.

a) Les charges à caractères général

Le chapitre 011 augmente de 9,38 % par rapport au budget 2025.

Les augmentations sont liées notamment au :

- Fonctionnement de la salle multi-activités pour une année complète
- La hausse du coût des énergies (augmentation des taxes, etc.)

b) Les charges de personnel

Le chapitre 012 « charges de personnel » augmente très légèrement de 0,59 %.

Les nouveaux éléments pris en compte pour 2026 sont les suivants :

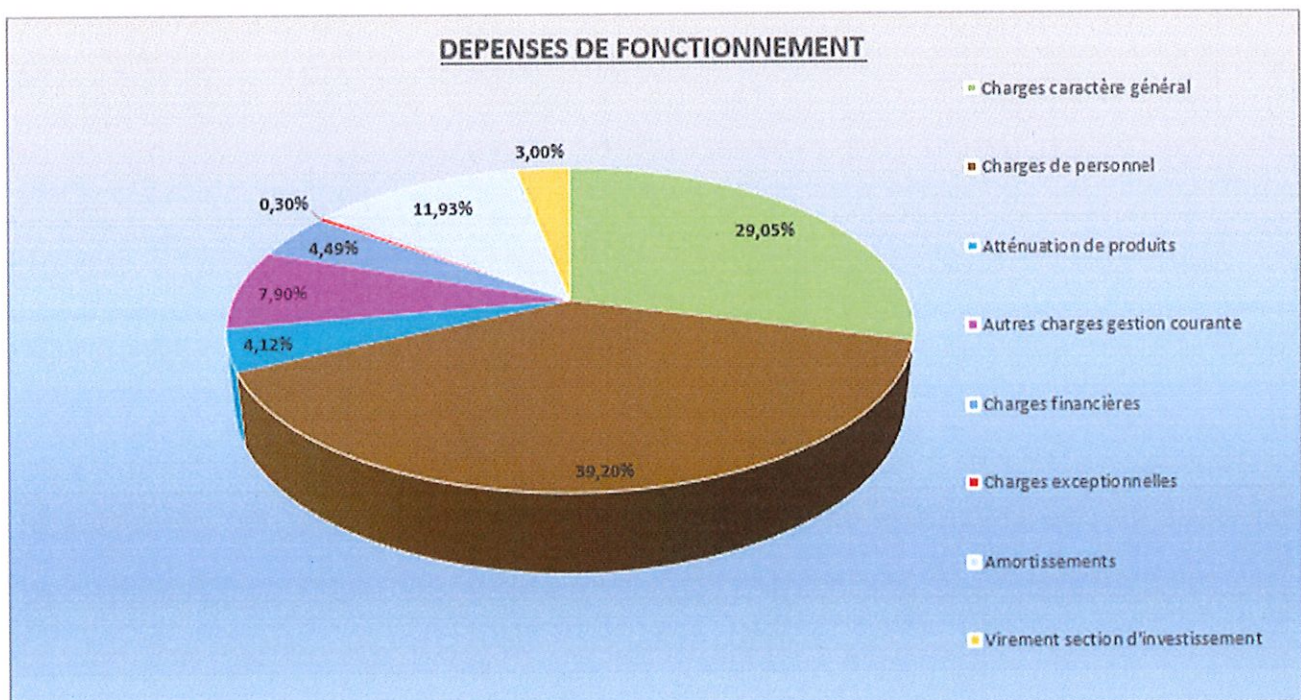
- L'augmentation des cotisations patronales CNRACL (3 points)

c) Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante augmentent de 1,92 %.

d) Les charges financières

Les charges financières passent à 226 000 € (contre 212 000 € en 2025), en raison d'un potentiel nouvel emprunt en 2026, destiné à couvrir la trésorerie pour les marchés de travaux de la construction d'un nouveau club house le temps d'encaisser les subventions sur présentation du décompte général et définitif et le FCTVA.



b) Les impôts et taxes locales

Concernant les impôts directs locaux, une augmentation des bases des valeurs locatives de 0,8 % a été appliquée.

En 2026, les attributions de compensations versées par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble restent stables à 765.780 €.

c) Les dotations et participations

Les dotations de l'Etat sont en baisse.

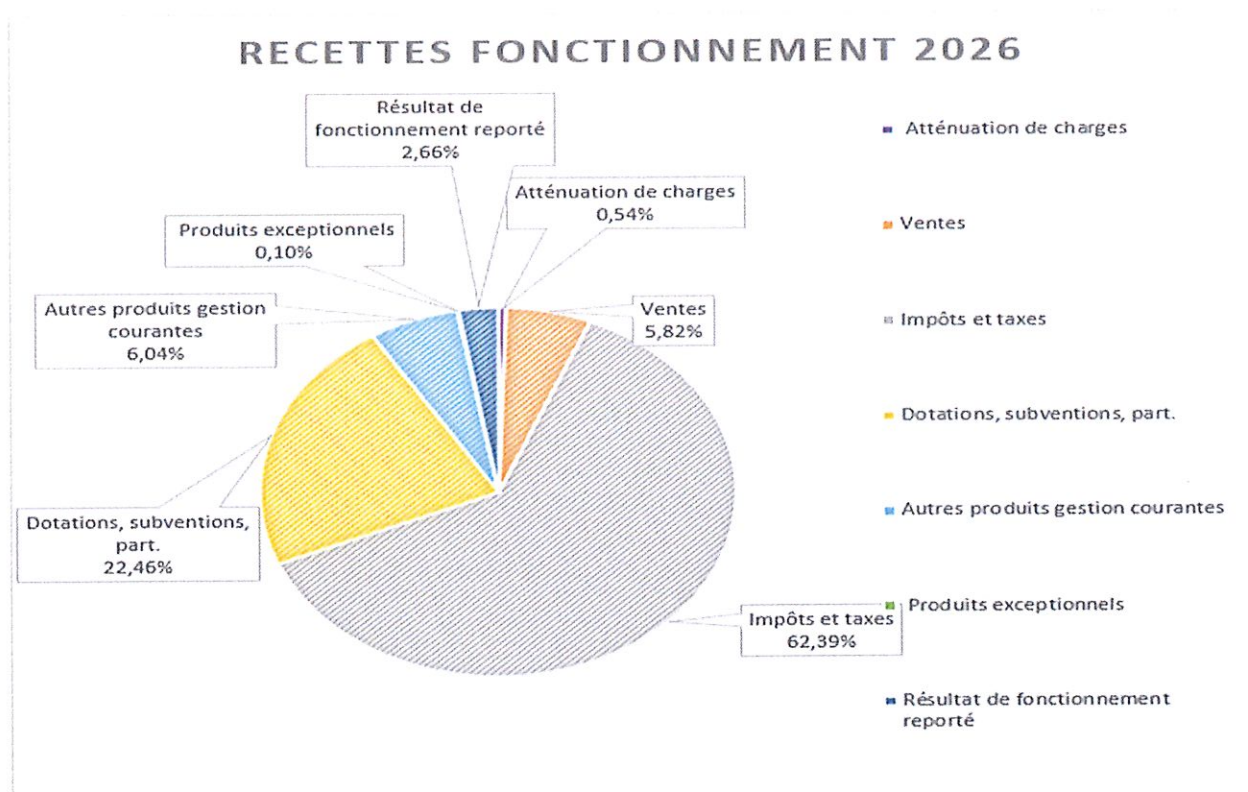
Les montants individuels de DGF ont été ajustés par rapport au DOB suite à leur récente publication : alors que la DGF est en légère baisse, la DSR affiche une baisse de plus de 66 000 € par rapport à l'encaissement 2025.

d) Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » baisse suite à l'ajustement de la prévision de vente des terrains du lotissement BERLIOZ (un seul terrain vendu à ce jour).

Pour rappel, ce chapitre regroupe :

- les recettes des loyers : évolution en fonction de l'indice des loyers. A noter un logement vacant actuellement au 8 Cour du château et deux à la résidence René Hug (en rénovation)
- les remboursements de sinistres
- les remboursements d'indemnités journalières pour les agents fonctionnaires
- l'excédent du budget annexe du lotissement Berlioz, en cas de vente de terrain



2) Les recettes de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	DESIGNATION	Budget Voté 2025	Budget Réal 2025	Propositions BP 2026	Evolution en valeur Budget 2025-2026	Evolution en % Budget 2025-2026
013	Atténuation de charges	23 000,00	35 373,82	27 000,00	4 000,00	17,39%
70	Prod. Serv. Domaine Ventes	269 000,00	298 258,56	292 750,00	23 750,00	8,83%
73	Impôts et taxes	765 784,00	765 784,00	765 784,00	0,00	0,00%
731	Impositions directes	2 431 565,00	2 470 846,00	2 372 466,00	-59 099,00	-2,43%
74	Dotations, subventions, part.	1 164 800,00	1 240 050,50	1 129 700,00	-35 100,00	-3,01%
75	Autres produits gestion cour.	406 334,22	167 284,31	304 000,00	-102 334,22	-25,18%
76	Produits financiers		126,19	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	16 193,20	14 591,48	5 000,00	-11 193,20	-69,12%
78	Reprise sur provisions					
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 076 676,42	4 992 314,86	4 896 700,00	-179 976,42	-3,55%
042	Transfert entre sections	13 000,00				-100,00%
	TOTAL RECETTES	5 089 676,42	4 992 314,86	4 896 700,00	-179 976,42	-3,79%
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1	236 816,19		133 648,42		-43,56%
	TOTAL GENERAL	5 326 492,61	4 992 314,86	5 030 348,42	-179 976,42	-5,56%

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement de la ville de WASSELONNE baisseront de 3,55% en 2026.

a) Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre augmente de 8,33 % ; principalement les ventes de bois prévues.

II. Section d'investissement du Budget Primitif 2026 de la commune de WASSELONNE

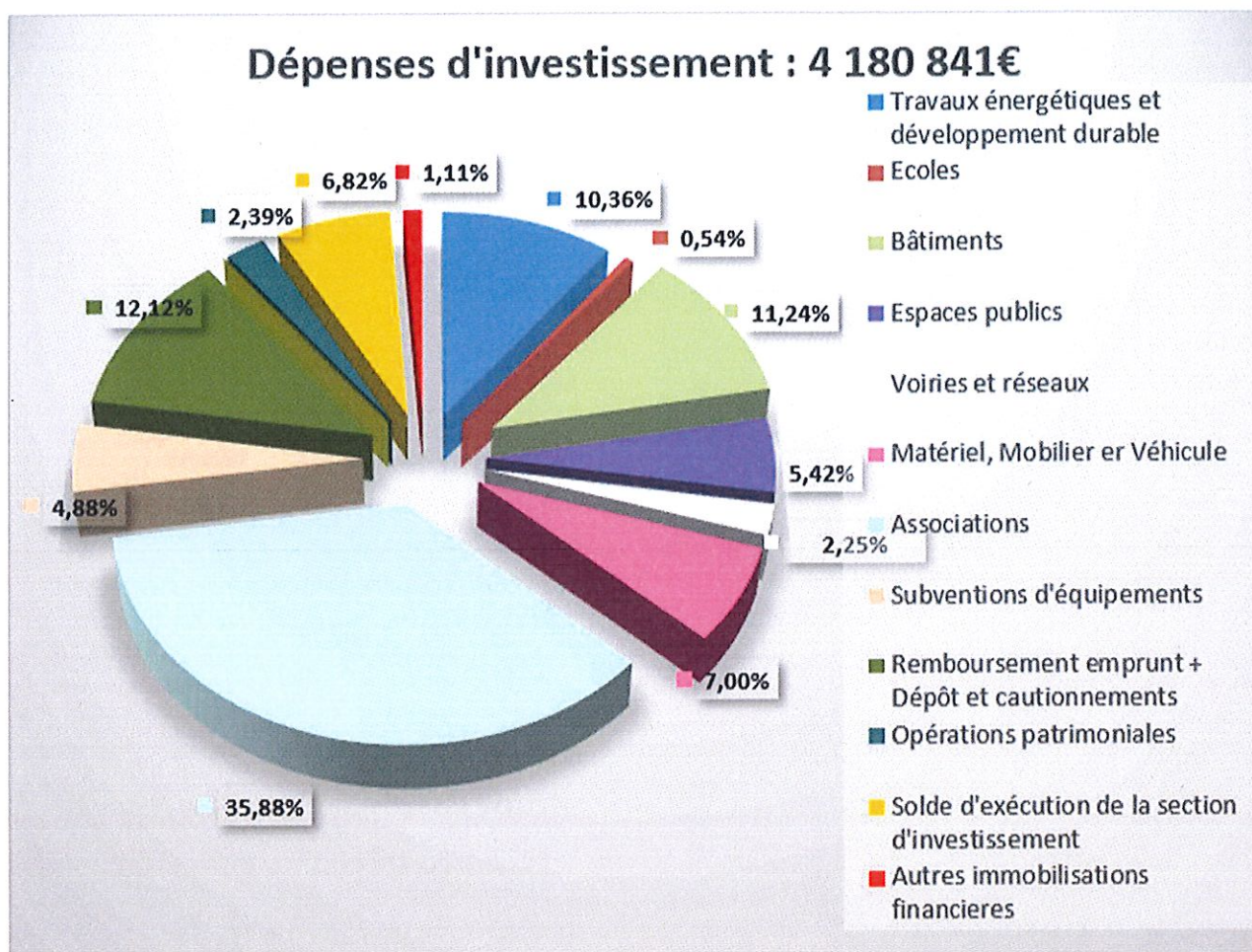
1) Les dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	DESIGNATION	Budget Voté 2025	Budget Réel 2025	Propositions BP 2026	Evolution en valeur Budget 2025-2026	Evolution en % Budget 2025-2026
041	Opérations patrimoniales	4 686 279,42	4 564 183,55	100 000,00	-4 586 279,42	
10	Dotations, fonds divers et réserves					
16	Emprunts et dettes assimilées	1 163 448,78	1 110 985,35	506 591,97	-656 856,81	-56,46%
20	Immobilisations incorporelles		9 262,03			
204	Subventions d'équipement versées	196 803,52	120 645,07	203 823,48	7 019,96	3,57%
21	Immobilisations corporelles	4 512 835,00	3 180 765,94	3 038 910,99	-1 473 924,01	-32,66%
23	Immobilisations en cours		56 072,97			
27	Autres immobilisations financières	25 000,00		46 275,70	21 275,70	
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 584 366,72	9 041 914,91	3 895 602,14	-6 688 764,58	-63,19%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 000,00			-13 000,00	-100,00%
	TOTAL DEPENSES	10 597 366,72	9 041 914,91	3 895 602,14	-6 701 764,58	-63,24%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	515 570,08	-	285 238,40	-230 331,68	-44,68%
	TOTAL GENERAL	11 112 936,80	9 041 914,91	4 180 840,54	-6 932 096,26	-62,38%

Les remboursements d'emprunt s'élèveront à 506 591.97 € en 2026.

Dans ce chapitre il est prévu de rembourser les capitaux des emprunts pour l'année et également une anticipation du remboursement du prêt relais (d'environ 250 000€)

Les dépenses d'investissement sont détaillées dans le tableau de la liste des investissements 2026.



Poursuite de l'Autorisation de Programme / Crédit de paiement

Pour rappel : conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'Exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ou en cours d'année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractée dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque AP comporte la réalisation prévisionnelle par Exercice des CP ; la somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP. Les CP non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Cette délibération a été prise par délibération n°15/2025 du 10/03/2025.

Pour rappel, l'AC/PC pour la construction de la salle multi activités a été créée par délibération du 12/4/2021.

Voici l'AP/CP modifié mis au vote ce jour :

AP N°	Libellé	Autorisation de programme AP	2021	2022	2023	2024	2025	2026
			Réalisés	Réalisés	Réalisés	Réalisés	Réalisés	Prévisions
1	Projet de salle multi activités	8 000 000	248 848,03	187 665.11	1 853 289.94	3 837 597.60	1 721 903.50	150 695.82

Les recettes attendues au budget 2026, au titre de l'opération n° 000759, s'élèvent à 650 021,37 €, correspondant à la part des subventions restant à percevoir après réception de l'ensemble des décomptes généraux et définitifs (DGD).

Création d'une Autorisation de Programme / Crédit de paiement

Conformément aux articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'Exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Aussi pour ces raisons, il est proposé de gérer à compter du Budget 2026 une partie d'investissements en AP/CP.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ou en cours d'année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'Exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque AP comporte la réalisation prévisionnelle par Exercice des CP ; la somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M 57. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les CP non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

En 2026, il est proposé la création de l'AP/CP suivante :

AP N°	Libellé	Autorisation de programme AP	Crédits de paiement (CP)	
			2026	2027
2	Construction club house foot	3 000 000	1 500 000	1 500 000

2) Les recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT						
CHAPITRE	DESIGNATION	Budget Voté 2025	Budget Réal 2025	Propositions BP 2026	Evolution en valeur Budget 2025-2026	Evolution en % Budget 2025-2026
024	Produits des cessions d'immobilisation	-11 193,20		133 080,00	11 193,20	-1288,94%
041	Opérations patrimoniales	4 686 279,42	4 564 183,55	100 000,00	-4 586 279,42	-97,87%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 652 373,57	2 636 721,42	1 117 163,97	-1 535 209,60	-57,88%
13	Subventions d'investissement	1 615 393,40	529 692,37	1 079 560,15	-535 833,25	-33,17%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 500,00	1 000 680,00	1 000 000,00	- 500,00	-0,05%
21	Immobilisations corporelles		10 534,03			
27	Autres immobilisations financières	800,00	793,10			
45	Opérations pour compte de tiers		70,40			
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 944 153,19	8 742 674,87	3 429 804,12	-6 513 549,07	-65,51%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections - Amortissements	861 193,20	529 531,72	600 000,00	-261 193,20	-30,33%
	TOTAL RECETTES	10 805 346,39	9 272 206,59	4 029 804,12	-6 774 742,27	-62,71%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-			
021	Virement de la section de fonctionnement	307 590,41	-	151 036,42	-156 553,99	-50,90%
	TOTAL GENERAL	11 112 936,80	9 272 206,59	4 180 840,54	-6 931 296,26	-62,38%
	TOTAL GENERAL sans emprunt	10 112 436,80		3 180 840,54		

a) Les subventions d'investissement

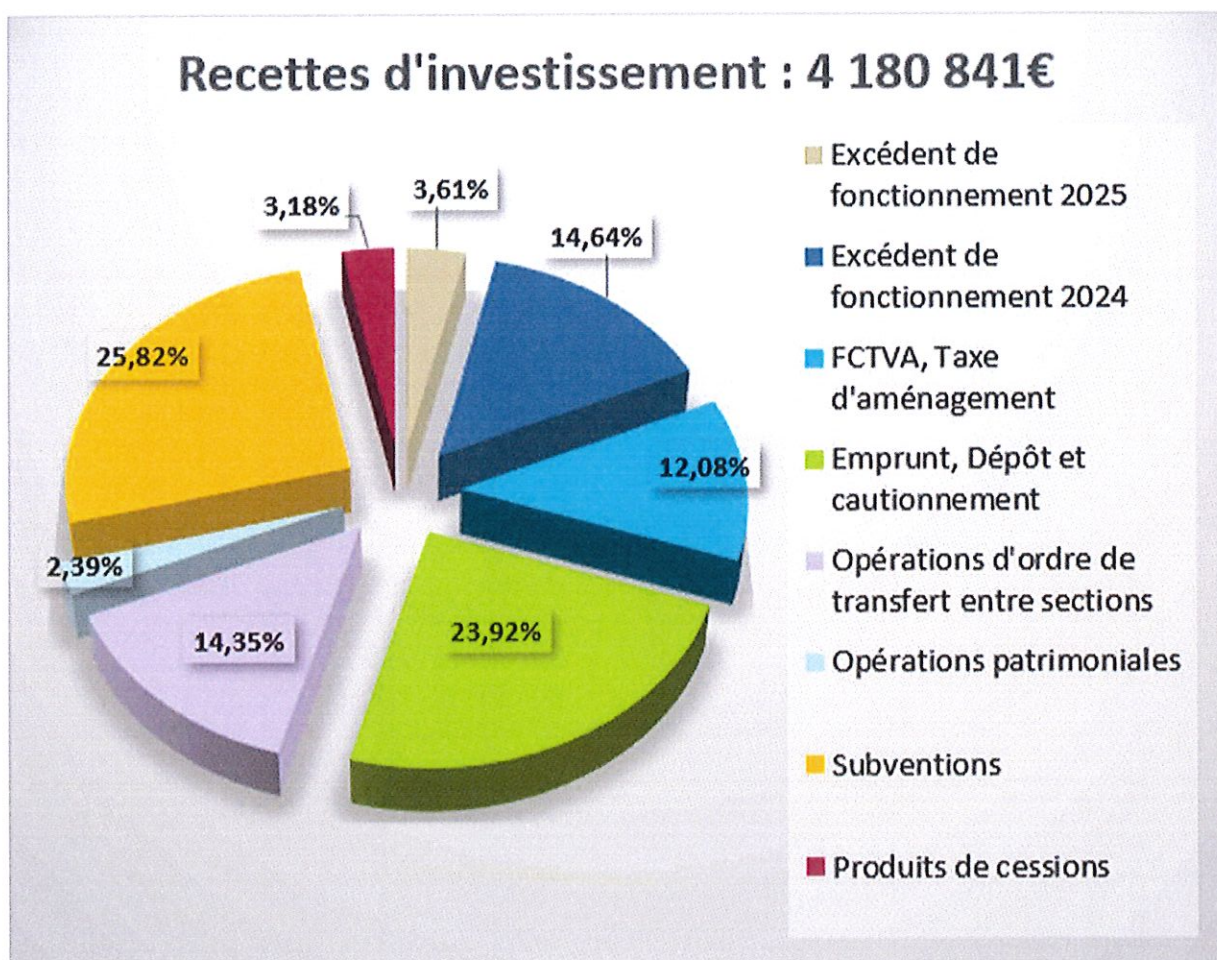
Des demandes de subventions seront déposées pour contribuer au financement des projets d'investissement 2026. Dans l'attente de leur notification et par principe de prudence, elles ne seront pas inscrites au budget primitif.

b) Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

En 2026, le taux de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est maintenu à 16,404 %.

Dans le budget 2026 de la ville de WASSELONNE, cette dotation est estimée à :

- 5.000 € à la section de Fonctionnement
- 470.000 € à la section Investissement (somme liée aux dépenses de la construction de la salle multi-activités en 2025 ainsi que de la construction du presbytère protestant).



III) Présentation du Budget Annexe lotissement Berlioz 2026

Wasselonne – Budget annexe Lotissement Berlioz 2026					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre 011	605	1 000,00 €	Chapitre 70	7015	545 300,00 €
Chapitre 042	71355	303 465,78 €	Chapitre 042	71355	303 465,78 €
	71355	302 465,78 €			
Chapitre 65	65822	241 834,22 €			
TOTAL Fonctionnement		848 765,78 €	TOTAL Fonctionnement		848 765,78 €
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre 040	3555	303 465,78 €	Chapitre 040	3555	303 465,78 €
001	résultat reporté	302 465,78 €		3555	302 465,78 €
TOTAL Investissement		605 931,56 €	TOTAL Investissement		605 931,56 €
TOTAL DU BUDGET		1 454 697,34 €	TOTAL DU BUDGET		1 454 697,34 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 848 765,78 €

- En dépenses, au chapitre 011, on retrouve le compte 605 qui concerne les frais à la charge de la commune concernant des travaux liés à la viabilisation.
- En recettes, 545 300,00 € sont attendus pour la vente des 5 terrains, selon la délibération N° 29/2025 fixant le prix à 19 000 € HT soit 22 800,00 € TTC par are.
- La dépense de 241 834,22 € au chapitre 65 compte 65822 correspond à l'excédent prévisionnel qui sera transféré au Budget Principal pour la vente des 5 terrains.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 605 931,56 €

Il s'agit des ouvertures de crédits pour réaliser les écritures de stock des terrains.

Evolution capacité d'autofinancement 2021-2026

DEPENSES								
Chapitres	Désignation	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	BP Voté 2025	CFU 2025	Propositions BP 2026
011	Charges à caractère général	1 061 535,78	1 104 582,94	1 214 066,17	1 236 479,36	1 335 800,00	1 295 416,89	1 461 078,00
012	Charges de personnel	1 657 080,15	1 787 571,95	1 865 507,21	1 732 349,72	1 960 500,00	1 812 361,13	1 972 000,00
65	Autres charges gestion cour.	403 872,55	349 717,87	413 258,91	388 365,32	390 000,00	378 678,08	397 500,00
66	Charges financières	16 436,34	15 190,69	13 918,81	147 765,97	212 000,00	211 836,19	226 000,00
67	Charges exceptionnelles	11 637,53	2 969,90	6 297,64	4 934,30	30 000,00	26 268,55	15 000,00
68	Dotations aux provisions				209,00		91,10	350,00
042	Opérations d'ordres	410 000,00	251 775,10	518 386,64	936 455,32	861 193,20	529 531,72	600 000,00
014	Atténuation de produits	196 124,96	187 228,00	204 198,00	189 863,00	229 200,00	229 135,00	207 384,00
	TOTAL DEPENSES	3 756 687,31	3 699 036,45	4 235 633,38	4 636 212,99	5 018 902,20	4 483 318,66	4 879 312,00
RECETTES								
Chapitres	Désignation	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2024	BP Voté 2025	CFU 2025	Propositions BP 2026
013	Atténuation de charges	6 862,61	26 136,40	8 782,02	13 151,48	23 000,00	35 373,82	27 000,00
70	Prod. Serv. Domaine Ventes	302 406,66	270 022,60	321 354,43	282 055,65	269 000,00	298 258,56	292 400,00
73	Impôts et taxes	2 631 180,64	2 670 499,50	695 784,00	765 784,00	765 784,00	765 784,00	765 784,00
731	Impositions directes			2 454 085,90	2 436 542,09	2 431 565,00	2 470 846,00	2 372 466,00
74	Dotations, subventions, part.	1 019 957,64	967 730,63	1 129 066,33	1 225 575,91	1 164 800,00	1 240 050,50	1 129 700,00
75	Autres produits gestion cour.	101 092,90	90 187,24	212 726,35	190 067,80	406 334,22	167 284,31	304 000,00
76	Produits financiers	54,66	64,43	106,50	98,88		126,19	0,00
77	Produits exceptionnels	164 030,68	146 150,34	92 581,20	446 581,00	16 193,20	14 591,48	5 000,00
042	Opérations d'ordres	7 637,60			0,00	13 000,00		
78	Reprise s/amort ou prov.	0,00			0,00			
	TOTAL RECETTES	4 233 223,39	4 170 791,14	4 914 486,73	5 359 856,81	5 089 676,42	4 992 314,86	4 896 350,00
	Excédent de fonctionnement	476 536,08	471 754,69	678 853,35	723 643,82	70 774,22	508 996,20	17 038,00
	Opérations d'ordres dépenses	410 000,00	251 775,10	518 386,64	936 455,32	861 193,20	529 531,72	600 000,00
	Opérations d'ordres recettes	-7 637,60	0,00	0,00	0,00	-13 000,00	0,00	0,00
	Cessions immobilières							
	CAF Brute	878 898,48	723 529,79	1 197 239,99	1 660 099,14	918 967,42	1 038 527,92	617 038,00
	Annuité en capital	-79 311,27	-80 350,71	-81 330,59	-236 183,66	-1 161 448,78	-1 110 985,35	-506 591,97
	CAF Nette	799 587,21	643 179,08	1 115 909,40	1 423 915,48	-242 481,36	-72 457,43	110 446,03

Evolution des dotations et compensations de l'Etat

	2020		2021		2022		2023		2024		2025		Estimation 2026	
		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation
DGF	5 715		5 833	2,06%	5 884	0,87%	5 930	0,78%	5 829	-1,70%	5 832	0,05%	5 834	0,03%
population DGF														
Dotation de base	459 673 €		456 945 €	-0,59%	463 993 €	1,54%	469 923 €	1,28%	475 752 €	1,24%	481 584 €	1,23%	481 586 €	0,00%
Dynamique de la population	1 272 €		1 182 €	-7,08%	4 640 €	292,55%	4 189 €	-9,72%						
Ecrêtement	-4 360 €		-4 590 €	5,28%	0 €	-100,00%								
Contribution au redressement des finances publiques														
Dotation forfaitaire (DF)	462 761 €		460 353 €	-0,52%	463 993 €	0,79%	468 182 €	0,90%	469 002 €	0,18%	466 908 €	-0,45%	465 000 €	-0,41%
Dotation de solidarité rurale	271 271 €		281 135 €	3,78%	301 628 €	7,29%	468 492 €	55,32%	516 125 €	10,17%	531 587 €	3,00%	465 000 €	-12,53%
Total DGF	734 032 €		741 488 €	1,02%	765 621 €	3,25%	936 674 €	22,34%	985 127 €	5,17%	998 495 €	1,36%	930 000 €	-6,86%
Compensations														
<i>Dotation unique spécifique à la TP (CFE)</i>	0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	
Réduction p/créations d'établissement	0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €		0 €	
Taxe d'habitation	52 806 €		0 €	-100,00%	0 €									
Foncier bâti (74833)	750 €		100 993 €	12603,52%	105 298 €		125 022 €	18,73%	134 203 €	7,34%	140 682 €	4,83%	137 400 €	-2,33%
Foncier non bâti (74833)	2 719 €		2 710 €	-0,70%	2 706 €	-0,48%	2 692 €	-0,52%	2 661 €	-1,15%	2 646 €	-0,56%	2 600 €	-1,74%
Total compensations (74833)	56 275 €		103 703 €	86,63%	108 004 €	91,92%	127 714 €	18,25%	136 864 €	7,16%	143 328 €	4,72%	140 000 €	-2,32%
Total général	790 307 €		845 191 €	8,00%	873 625 €	10,54%	1 064 388 €	21,84%	1 121 991 €	5,41%	1 141 823 €	1,77%	1 070 000 €	-6,29%

Les colonnes "Variation" comparant N à N-1

Evolution du produit fiscal 2024-2026 Bases et taux prévisionnels

	2024 encaissements réels			2025 encaissements réels			2026 prévision			Variation
	Bases	Taux	Montant versé par les contribuables	Produit	Variation	Bases + 1,7 %	Taux	Montant versé par les contribuables	Produit	
Taxe d'habitation			compensation Etat	0				compensation Etat	0	
Taxe d'habitation résidences secondaires	267 095	16,35%	43 670	43 670		138 520	16,35%	22 648	22 648	
			Lissage	-40				Lissage	0	
Taxe d'habitation sur les logements vacants	351 882	16,35%	57 533	57 533		217 371	16,35%	35 540	35 540	
Taxe Foncière Propriétés Bâties	7 580 683	25,07%	1 900 477	1 900 477		7 789 919	25,07%	1 952 933	1 952 933	
			montant de l'effet correcteur	72 282		montant de l'effet correcteur		lissage	74 337	
			lissage	1 316					689	
Taxe Foncière Prop. Non Bâties	81 527	42,78%	34 877	34 877		81 752	42,78%	34 974	34 974	
Atribution de compensation "fiscale"			136 864	136 864				143 328	143 328	
TOTAL			0	2 246 979	4,69%			0	2 264 448	13,27%
Taxe sur les pylônes				49 120	18,17%				51 688	5,23%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)				-165 384					-165 384	
Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)				-13 318					-29 002	
TOTAL GENERAL				2 117 397					2 121 750	

Différence 2025-2026

-9 284

La colonne "Variation" compare N à N-1